

4. Nous exprimons notre soutien et notre gratitude à la Communauté européenne, à la CSCE et au Conseil de sécurité des Nations Unies pour les efforts entrepris en vue de résoudre cette crise. Nous appelons instamment toutes les parties à coopérer sans réserve avec la Communauté européenne dans l'exécution du mandat qu'elle a reçu de la CSCE, à la fois pour l'application des accords de cessez-le-feu et de surveillance, et dans les négociations en cours à la Conférence sur la Yougoslavie.

5. Nous saluons les efforts que déploie Lord Carrington pour mettre en place un cadre dans lequel les peuples de Yougoslavie puissent trouver des solutions aux différends qui les opposent. Nous exhortons toutes les parties concernées à s'entendre sur un règlement pacifique qui intervienne dans le cadre de la Conférence de La Haye sur la Yougoslavie. La perspective d'une reconnaissance de l'indépendance des républiques qui souhaitent y accéder ne peut s'envisager que dans le contexte d'un règlement global comportant des garanties adéquates pour la sauvegarde des droits de l'homme et des droits des groupes nationaux ou ethniques. Le droit de tous les peuples de Yougoslavie à l'autodétermination ne peut s'exercer indépendamment des intérêts et des droits des groupes nationaux ou ethniques qui vivent dans les diverses républiques. Les autorités, à tous les niveaux, doivent se conformer aux normes et aux obligations internationales, et tout particulièrement à celles de l'Acte final d'Helsinki, de la Charte de Paris et des autres documents de la CSCE.

6. Nous accueillons avec satisfaction les mesures approuvées par la Communauté européenne et ses Etats membres à la réunion tenue par les Ministres des affaires étrangères le 8 novembre.

7. Nous encourageons tous les efforts entrepris, notamment ceux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Comité international de la Croix-Rouge, qui visent à apporter une aide humanitaire aux victimes du conflit, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Yougoslavie. Nous demandons instamment à toutes les parties de laisser l'aide humanitaire parvenir aux communautés qui en ont besoin et aux nombreuses personnes déplacées en raison des combats.